COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 19 MAI 2021

CP - Le 7e art à prix réduit avec le Ciné pass

Le dispositif "Ciné pass" proposé aux jeunes et aux séniors par la Ville de Colmar permet d'acheter des places de cinéma avec des réductions substantielles. Les habitants sont désormais invités à constituer leur dossier d'inscription en ligne via le site Internet colmar.fr. Le paiement et la réservation d'un créneau afin de récupérer le ou les carnet(s) peut également être réalisé en quelques clics.

Le "Ciné pass" concerne trois tranches d'âge :

- Les juniors (6 à 16 ans)
- Les seniors (60 à 69 ans)
- Les seniors plus (70 ans et plus)

Il est délivré à tous les Colmariens concernés qui en font la demande, sous réserve de produire les pièces justificatives.

LES MODALITÉS

- Pour les personnes n'ayant pas de carte bancaire, elles pourront effectuer leur paiement en chèque ou en espèces lors du retrait du "Ciné Pass" à la Mairie.
- Pour les personnes n'ayant pas d'accès Internet, l'inscription peut toujours s'effectuer par téléphone (03 89 20 68 63) afin de prendre un rendez-vous en Mairie.

VALIDITÉ DES CARNETS « CINÉ PASS » 2020

Initialement arrêtée au 31 décembre 2020, déjà reconduite au 31 mars 2021, la validité est à nouveau prorogée, et ce jusqu'au 31 décembre

2021.

Sont recevables :

- Les tickets 2020 des catégories Seniors et Seniors + portant la mention « Billet valable du 01.01.2020 au 31.12.2020 ».
- Les tickets 2020 de la catégorie Juniors, estampillés mensuellement.
- Les tickets 2021 de la catégorie Juniors des mois de janvier à décembre.

CONTACT PRESSE
Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr